



# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Consultation n°TMP/116659

**FOURNITURE ET POSE DE SYSTEME D'EXTRACTION DE GAZ  
D'ECHAPPEMENT PRET A L'USAGE**

**Lycée Ettore BUGATTI ILLZACH (68)**

**DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :**

**15 septembre 2022 à 12h00**

MARCHE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

Et établi en application du code de la commande publique

## SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
Article 1 : OBJET DE LA CONSULTATION .....	4
1.1 Désignation .....	4
1.2 Décomposition en lots et en tranches.....	4
1.3 Variantes — prestations supplémentaires éventuelles .....	4
1.4 Clause environnementale .....	4
Article 2 : REPRESENTATION DU POUVOIR ABJUDICATEUR.....	4
2.1 Représentation du pouvoir adjudicateur .....	4
2.2 Maître d'ouvrage – Conduite d'opération.....	5
2.3 Maître d'œuvre.....	5
2.4 Contrôleur technique.....	5
2.5 Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs.....	5
Article 3 : PROCEDURE DE CONSULTATION.....	5
3.1 Modalités de la consultation .....	5
3.2 Modalités de participation.....	5
3.3 Nomenclature communautaire (code CPV).....	5
3.4 Condition de participation.....	5
3.5 Contenu du dossier de consultation .....	5
3.6 Unité monétaire et langue .....	6
3.7 Rectificatifs en cours de consultation .....	6
3.8 Sanctions pour fausse déclaration.....	6
3.9 Protection des données à caractère personnel .....	6
Article 4 : VALIDITE ET DUREE DU MARCHE.....	7
4.1 Validité du marché.....	7
4.2 Durée du marché.....	7
Article 5 : PRÉSENTATION ET CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES.....	7
5.1 Délai de validité des offres .....	7
5.2 Date et heure limites de dépôt des offres .....	8
5.3 Information .....	8
5.4 Visite du site .....	8
5.5 Modalités de dépôt des offres .....	8
5.6 Modalités de présentation des offres.....	9
5.6.1 Eléments relatifs à la candidature .....	9
5.6.2 Eléments relatifs à l'offre .....	10
5.7 Particularités .....	10
5.7.1 Sous-traitance.....	10
5.7.2 Groupement - Co-traitance .....	11

5.7.3	Candidat établi à l'étranger.....	11
5.8	Copie de sauvegarde .....	11
Article 6	: MODALITES DE DETERMINATION DES PRIX .....	12
6.1	Contenu des prix .....	12
6.2	Forme des prix .....	12
6.3	Détermination des prix de règlement .....	12
Article 7	: JUGEMENT DES PROPOSITIONS.....	12
7.1	Qualifications recommandées et normes à respecter .....	12
7.2	Conditions d'attribution.....	13
7.3	Négociation.....	13
7.4	Choix de l'attributaire.....	14
Article 8	: SIGNATURE DU CONTRAT .....	15
8.1	Les outils indispensables à la signature électronique.....	15
8.2	Modalités d'utilisation du certificat électronique de signature.....	15
8.3	Signature manuscrite du contrat.....	15
Article 9	: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	16
Article 10	: RECOURS .....	16
Article 11	: ANNEXE : SYNTHESE DU REGLEMENT DE CONSULTATION .....	17

---

## **Article 1 : OBJET DE LA CONSULTATION**

---

### **1.1 Désignation**

La présente consultation a pour objet la fourniture et la pose de systèmes d'évacuation de gaz d'échappement prêt à l'emploi au Lycée professionnel Ettore BUGATTI, sise 8 rue des jonquilles 68110 ILLZACH. La prestation porte sur d'installation de 32 points d'extraction de gaz d'échappement de véhicules au sein de nos espaces de formations professionnelles :

1. Des véhicules routiers (VTR)
2. Des véhicules utilitaires légers (VUL)
3. Des véhicules légers (VL)

Ces équipements seront adaptés à la chaleur des gaz d'échappement aspirés et garantiront les débits d'aspiration et de refoulement vers l'extérieur des bâtiments en adéquation avec les volumes de gaz rejetés par les véhicules (toutes les caractéristiques dans le CCPT).

Les dispositifs d'aspiration et de refoulement circuleront sur des rails qui couvriront la totalité de la zone concernée et seront composés d'un système d'aspiration qui sera installé directement à l'aplomb de la descente d'un tuyau flexible, au bout duquel sera installée une hotte de collecte. Le tuyau d'aspiration devra être escamotable (sans effort de la part de l'utilisateur dans les deux sens) vers le haut à l'aide d'un enrouleur avec un blocage de position (pour exemple : type cliquet.)

### **1.2 Décomposition en lots et en tranches**

Le marché n'est pas alloti.

Le marché ne fait pas l'objet d'un découpage en tranches.

### **1.3 Variantes — prestations supplémentaires éventuelles**

Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées.

Aucune prestation supplémentaire éventuelle ne sera demandée.

### **1.4 Clause environnementale**

Cette clause est prévue dans l'exécution de ce marché. Elle est développée au point 1.6 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

En cas de non-respect des obligations relatives à cette clause, une pénalité sera appliquée. Cette dernière est évoquée au point 7.4.4 du CCAP.

---

## **Article 2 : REPRESENTATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

---

### **2.1 Représentation du pouvoir adjudicateur**

LYCEE des Métiers de l'Automobile, du Transport et de la Logistique Ettore BUGATTI  
8 rue des jonquilles  
68110 ILLZACH

## **2.2 Maître d'ouvrage – Conduite d'opération**

LYCEE des Métiers de l'Automobile, du Transport et de la Logistique Ettore BUGATTI  
8 rue des jonquilles  
68110 ILLZACH

## **2.3 Maître d'œuvre**

Sans objet.

## **2.4 Contrôleur technique**

Sans objet.

## **2.5 Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs**

Sans objet.

---

# **Article 3 : PROCEDURE DE CONSULTATION**

---

## **3.1 Modalités de la consultation**

La présente consultation est soumise aux dispositions du code de la commande publique (CCP). Elle concerne un marché public de travaux passé selon la procédure adaptée selon les modalités fixées aux articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du CCP.

## **3.2 Modalités de participation**

En application des articles L2132-2 et R2132-7 du CCP, les soumissionnaires ont l'obligation de répondre sous forme dématérialisée sur le site de la plate-forme AJI – Gestion pour l'éducation : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>

La référence attribuée à la consultation est : TMP/116659.

## **3.3 Nomenclature communautaire (code CPV)**

Lot unique :

45332300-6: Travaux de pose de conduits d'évacuation.

## **3.4 Condition de participation**

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement de la consultation.

## **3.5 Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation (RC) ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses éventuelles annexes ;

- le cahier des clauses particulières (CCTP) et ses éventuelles annexes ;
- le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- le certificat de présence ;
- un modèle de lettre de candidature (DC1) ;
- un modèle de déclaration du candidat individuel (DC2) ;
- un modèle de déclaration de sous-traitant (DC4) ;
- une fiche déclarative déchets ;

Les renseignements techniques peuvent être fournis par :

**Bruno METENIER**

Lycée Ettore BUGATTI

Tél : 06.14.12.38.15/03.89.63.61.93

[bruno.metenier@ac-strasbourg.fr](mailto:bruno.metenier@ac-strasbourg.fr)

**Laurent FRITSCH**

Maison de Région de MULHOUSE

Tél : 03.89.36.91.48/06.78.49.07.46

[Laurent.fritsch@grandest.fr](mailto:Laurent.fritsch@grandest.fr)

### **3.6 Unité monétaire et langue**

L'unité monétaire du marché est l'euro. Tous les documents constituant la candidature et l'offre sont impérativement rédigés en langue française, conformément à la Loi n°94-665 du 04 août 1994.

### **3.7 Rectificatifs en cours de consultation**

Au cours de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur peut se trouver dans l'obligation d'effectuer des rectificatifs au dossier de consultation, susceptibles d'entraîner la modification de l'offre des candidats. Les candidats devront répondre sur la base du dossier de consultation modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

En fonction de l'importance des rectificatifs apportés, le pouvoir adjudicateur pourra accorder un délai supplémentaire et modifier la date limite de dépôt des offres. Les candidats en seront avertis via la plate-forme des achats de l'État (PLACE) à la condition qu'ils se soient dûment identifiés lors du retrait du dossier.

### **3.8 Sanctions pour fausse déclaration**

Selon la réglementation en vigueur, un candidat peut être exclu temporairement ou définitivement des marchés passés par le ministère de l'intérieur en cas d'inexactitude des renseignements fournis.

### **3.9 Protection des données à caractère personnel**

Dans le cadre du présent marché, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel, et notamment le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après, « règlement général sur la protection des données » RGPD) .

Les informations à caractère personnel sollicitées dans les documents de consultation des entreprises sont obligatoires ; leur absence compromettrait la candidature, qui deviendrait irrégulière. Ces données seront enregistrées dans un fichier par le maître d'ouvrage et uniquement utilisées pour le bon déroulement de l'exécution du contrat. Elles seront conservées pour une durée qui ne saurait excéder dix (10) ans. Au cours de

cette période, les deux (2) parties s'assureront de la confidentialité et de la sécurité des données personnelles transmises, de manière à éviter leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Lorsque le titulaire fait appel à un sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques, il informe préalablement et par écrit l'acheteur de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants (activités sous-traitées, identité et coordonnées du sous-traitant). Les sous-traitants seront soumis à une obligation de confidentialité et ne pourront utiliser les données qu'en conformité avec les dispositions contractuelles et la législation applicable.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, les parties s'engagent à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers les données personnelles transmises dans le cadre du marché, sauf motif légitime contraignant, sans le consentement préalable du propriétaire de la donnée.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, le propriétaire des données personnelles bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ces dernières ou encore de limitation du traitement.

En répondant à la présente consultation, le titulaire accepte que les données à caractère personnel qu'il aura fourni soient collectées et traitées par le maître d'ouvrage.

---

## **Article 4 : VALIDITE ET DUREE DU MARCHÉ**

---

### **4.1 Validité du marché**

Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Son exécution débute à la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux.

### **4.2 Durée du marché**

La date limite de livraison des installations prêtes à l'emploi est fixée au **vendredi 30 décembre 2022**.

Le marché prendra fin à l'issue de la période de garantie de parfait achèvement.

---

## **Article 5 : PRÉSENTATION ET CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES**

---

En application de l'article R2132-7 du code de la commande publique, toutes les communications et tous les échanges d'informations pour cette procédure sont effectués par des moyens de communication électronique.

**LES REPONSES SOUS FORMAT PAPIER NE SONT PLUS AUTORISEES.**

Un guide sur la dématérialisation des marchés publics est disponible sur le site du ministère de l'économie et des finances à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/nouvelle-edition-des-guides-tres-pratiques-de-la-dematerialisation-des-marches-publics>

### **5.1 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **5.2 Date et heure limites de dépôt des offres**

Les date et heure limites de dépôt des offres figurent sur la page de garde du présent document. Conformément à l'article R2143-2 du CCP, les offres parvenues hors délais seront éliminées.

## **5.3 Information**

Lors de l'établissement de leur offre, les candidats sont réputés avoir pris connaissance de l'ensemble des documents contractuels administratifs et techniques énumérés à l'article 5.1 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

Le candidat présente une offre pour la totalité des prestations définies par le cahier des clauses techniques particulières (CCTP). Le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) est à renseigner de façon détaillée.

En cas d'inexactitude des renseignements fournis, le marché pourra être résilié par le représentant du pouvoir adjudicateur aux torts du contractant et sans qu'il puisse prétendre à une quelconque indemnité.

## **5.4 Visite du site**

Du fait de la spécificité du site, une visite est conseillée avant la remise de l'offre. Il est en effet impératif que les soumissionnaires prennent connaissance des lieux et puissent effectuer les relevés nécessaires pour affiner leur proposition.

Les visites sont planifiées du **lundi 27 juin au vendredi 1er juillet 2022 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**.

Coordonnées de la personne à contacter :

**Bruno METENIER**

Lycée Ettore BUGATTI

Tél : 06.14.12.38.15/03.89.63.61.93

[bruno.metenier@ac-strasbourg.fr](mailto:bruno.metenier@ac-strasbourg.fr)

Les candidats devront prendre contact au **moins soixante-douze (72) heures à l'avance** auprès de la personne citée ci-dessus pour définir les modalités de visite du site.

Les soumissionnaires se muniront du certificat de présence à joindre au dossier de consultation, qu'ils feront signer par un représentant à l'issue de la visite. Ce certificat devra être joint à la candidature.

## **5.5 Modalités de dépôt des offres**

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant toutes les pièces mentionnées à l'article suivant.

Les différentes pièces de ce dossier devront être déposées dans la salle des consultations sur le site : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/> , sous la référence de la présente consultation.

Les documents transmis par voie électronique devront impérativement respecter les formats électroniques suivants : **.doc, .odt, .xls, .calc, .ppt, .pdf et .zip**.

La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès à Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli dont le téléchargement se terminerai au-delà de la date et de l'heure limites de réception des offres sera considéré comme hors délai.



**De ce fait, il est fortement recommandé de ne pas attendre le dernier jour pour procéder au dépôt de l'offre.**

## **5.6 Modalités de présentation des offres**

Chaque pièce énumérée ci-dessous doit faire l'objet d'un fichier numérique distinct des autres (les fichiers dans lesquels différents documents sont numérisés à la suite les uns des autres sont difficilement exploitables lors de l'ouverture des plis et de l'analyse des pièces).

Les fichiers seront nommés de la façon la plus simple possible pour permettre d'identifier clairement leur contenu (exemples : DC1 ; RIB ; Mémoire technique ; BPU...).

Les formulaires renseignés (DC1, DC2 et DC4) seront impérativement ceux fournis dans le dossier de consultation ou leurs dernières versions à jour disponibles avec leurs notices explicatives sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

### **5.6.1 Éléments relatifs à la candidature**

- ✓ **La lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants** (formulaire DC1) mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et, dans ce dernier cas, faisant apparaître tous les membres du groupement ;
- ✓ **Une déclaration sur l'honneur**, attestant de la régularité du candidat au regard du droit d'accès à la commande publique, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-11 du CCP, ou la déclaration sur l'honneur figurant à la rubrique F de la déclaration du candidat (formulaire DC1) ;
- ✓ **La déclaration du candidat** (formulaire DC2) à fournir par chaque membre du groupement en cas de candidature groupée, mentionnant les renseignements ou accompagnée des éléments permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats ;
- ✓ **La copie du pouvoir de la personne ayant la capacité à engager la société** ou tout document faisant apparaître l'identité et la capacité de la ou des personne(s) habilitée(s) à engager l'entité candidate quelle que soit la forme juridique de cette entité (société, artisan, association ou autre) ;
- ✓ **La copie du ou des jugements** prononcé(s) en cas de redressement judiciaire ;
- ✓ **Une attestation d'assurance en responsabilité civile d'exploitation et de toute autre assurance détenue utile à l'exercice de la profession** ;
- ✓ **Le certificat de présence** dûment complété et signé ;
- ✓ **Un relevé d'identité bancaire (RIB)** établi au nom de l'établissement qui exécutera les prestations ;
- ✓ Le cas échéant, **la/les déclaration(s) de sous-traitance** (formulaire DC4), dûment remplie(s), accompagnée(s) des pièces énumérées à l'article 5.7.1 du présent document. Que les sous-traitants soient désignés ou non au marché, le concurrent devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

## 5.6.2 Eléments relatifs à l'offre

- ✓ **Le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)**, entièrement renseigné (qui deviendra une annexe à l'acte d'engagement) ;
- ✓ **Un planning des travaux détaillé comprenant la date de fin de travaux ;**
- ✓ **Un mémoire justificatif des capacités professionnelles et techniques**, à travers les dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Il comprendra toutes les justifications et observations de l'entreprise sur les critères désigné ci-dessous :
  - un plan sommaire d'organisation de chantier avec indications pour la gestion et la valorisation des déchets de chantier ;
  - les moyens humains envisagés sur site (CV et références) ;
  - les moyens matériels dont le candidat dispose et qu'il se propose de mettre
  - la disposition du chantier pour mener à bien le projet et respecter le planning d'exécution et les règles de sécurité ;
  - la référence des produits et leur documentation technique en français (comprenant les fiches et avis techniques des produits (PV ACERMI, Avis Technique, classement, label, etc.);
  - le certificat de garantie des installations ;
  - la méthodologie de chantier
  - un contrat de maintenance (non obligatoire).

## 5.7 Particularités

### 5.7.1 Sous-traitance

Le titulaire peut sous-traiter (l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu du représentant du pouvoir adjudicateur l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance. Il est toutefois précisé que la sous-traitance totale d'un marché public est interdite.

En cas de sous-traitance, le titulaire demeure personnellement responsable de (l'exécution de toutes les obligations résultant du marché.

Toute sous-traitance occulte pourra être sanctionnée par la résiliation du marché aux frais et risques de l'entreprise titulaire du marché.

Lorsque le montant du contrat de sous-traitance est égal ou supérieur à 600,00 € TTC, le sous-traitant a droit au paiement direct.

Dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre, le candidat fournit au représentant du pouvoir adjudicateur :

- une déclaration (DC4) mentionnant :
  - la nature des prestations sous-traitées ;
  - le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant propose ;
  - le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
  - les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
  - les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
  - la déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics ;
- un extrait K, K bis ou D1 du sous-traitant ;
- le cas échéant, copie du pouvoir de la personne ayant la capacité à engager la société ;
- les attestations fiscales et sociales du sous-traitant ;

- l'attestation d'assurance du sous-traitant ;
- le relevé d'identité bancaire du sous-traitant.

La signature du formulaire DC4 par le titulaire et le sous-traitant sera exigée au moment de l'attribution du marché dans les conditions fixées à l'article 8 du présent document.

### **5.7.2 Groupement - Cotraitance**

Les candidats peuvent se présenter sous forme de groupement dans les conditions prévues aux articles R2142-19 à R2142-27 du CCP.

**Néanmoins, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat ou de membre d'un ou plusieurs groupements.**

En cas de candidature sous forme de groupement, la solidarité est exigée :

- soit du groupement ;
- soit du mandataire, et ce à l'égard de chacun des membres du groupement.

Les documents de candidature demandés à l'article 5.6.1 du présent document sont produits par le mandataire et par chacun des autres membres du groupement.

Les éventuelles habilitations nécessaires au mandataire pour représenter les autres membres du groupement seront fournies au moment de l'attribution du marché.

### **5.7.3 Candidat établi à l'étranger**

Le candidat établi à l'étranger produit les certificats ou les documents justificatifs demandés aux articles 5 et 7 du présent document, conformément aux prescriptions de l'article R2143-7 du CCP.

## **5.8 Copie de sauvegarde**

Chaque candidat a la possibilité de faire parvenir une copie de sauvegarde, sur support papier ou sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom ou clé USB), dans les délais impartis pour la remise des offres.

Attention : le dépôt seul d'une copie de sauvegarde ne peut être assimilé au dépôt d'une offre.

La copie de sauvegarde peut être adressée :

- par envoi postal en recommandé avec accusé de réception ;
- par porteur ou en mains propres, déposées contre récépissé à l'adresse ci-après aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00.

Le pli extérieur devra être scellé, et porter les informations suivantes :

**A l'attention de Monsieur Bruno METENIER**  
Lycée des Métiers de l'Automobile, du Transport et de la Logistique  
8 rue des jonquilles  
68110 ILLZACH

**NE PAS OUVRIR - Consultation n°TMP/116659**  
**Fourniture et pose d'un système d'extraction des gaz d'échappement prêt à l'usage**  
**Lycée BUGATTI ILLZACH (68)**

## COPIE DE SAUVEGARDE

Société : .....

Le candidat devra tenir compte des délais postaux, le représentant du pouvoir adjudicateur ne pouvant être tenu pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier. La copie de sauvegarde qui serait reçue ou déposée après les date et heure limites de dépôt des offres ne sera pas exploitée et sera détruite.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique (la trace de cette malveillance est conservée) ;
- lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée.

La copie de sauvegarde qui n'aura pas été utilisée à l'issue de la procédure de notification du marché sera détruite.

---

## **Article 6 : MODALITES DE DETERMINATION DES PRIX**

---

### **6.1 Contenu des prix**

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, la main d'œuvre, le déplacement et autres charges de toutes natures nécessaires à la réalisation de la prestation.

Les prix sont établis aux conditions économiques du mois de la date limite de dépôt des offres.

### **6.2 Forme des prix**

La forme des prix est définie à l'article 8.2 du CCAP.

Ces prix doivent être établis à l'unité réglementaire hors taxes, à la fois en chiffres et en toutes lettres, et ne doivent pas comporter plus de deux décimales. Ils sont à compléter dans le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

### **6.3 Détermination des prix de règlement**

Les prix sont révisables dans les conditions définies à l'article 8.3 du CCAP.

---

## **Article 7 : JUGEMENT DES PROPOSITIONS**

---

### **7.1 Qualifications recommandées et normes à respecter**

Les candidats devront posséder la qualification ou certification équivalente décrite dans les CCTP.

A défaut, ces certifications peuvent être remplacées par des attestations de maitres d'ouvrages ou de maitres d'œuvre prouvant que l'entreprise a réalisé des ouvrages équivalents dans sa spécialité, les a exécutés suivant les règles de l'art et les a menés à bonne fin.

## 7.2 Conditions d'attribution

Après contrôle des candidatures, le pouvoir adjudicateur procédera à l'analyse des offres présentées et choisira l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction de la méthode d'analyse suivante :

Critères	Notes/100
<p><b>Compétitivité financière de l'offre</b></p> <p>Cette note de 0 à 40 sera calculée comme suit :</p> <p><b>40-(classement de l'offre de prix*10)</b></p>	<p>___/40</p>
<p><b>Valeur technique de l'offre :</b> présentation d'un mémoire technique, comportant :</p> <p><b>Sous-critère n°1 (note de 0 à 20):</b> les moyens humains envisagés sur site (CV et références) et les moyens techniques. L'entreprise fournira un mémoire présentant les installations qu'elle envisage de mettre en place. Il devra prendre en compte les éléments techniques du CCTP et devra être argumentés par des fiches techniques, plans, etc....</p> <p>L'entreprise fournira un planning détaillé reprenant l'ensemble des tâches avec les points critiques. Il sera noté sur l'optimisation, le respect d'exécution des travaux ainsi que le respect du délai dont l'annexe « délais d'exécution du marché » est à renseigner impérativement (date limite de remise de la facturation <b>le vendredi 30 décembre 2022</b>)</p> <p><b>Sous-critère n°2 (note 0 à 30) :</b> le chantier se déroulant en site occupé, l'entreprise indiquera les mesures prises pour les personnels présents, la réduction des nuisances, la propreté du chantier, fréquence de nettoyage, protection contre la poussière, liberté d'accès aux zones de travaux, gestion des coupures de fluides (eau, électricité, réseaux divers), informations des occupants, ainsi que toutes les mesures nécessaires pour atténuer les nuisances liées aux travaux.</p> <p>Les qualités et l'adéquation des solutions techniques proposées pour l'exécution du marché seront également examinés</p> <p><b>Sous-critère n°3 (note 0 à 10):</b> La garanties des installations.</p>	<p>___/60</p>

L'administration se réserve le droit de demander aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre.

A l'issue de l'étude, chaque candidat se verra attribuer une note sur cent (100) ; zéro (0) étant la moins bonne note et cent (100) étant la meilleure note. La meilleure note obtenue permettra de déterminer l'offre la plus avantageuse.

## 7.3 Négociation

En application de l'article R2123-5 du CCP, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les trois (3) premiers candidats dans l'ordre du classement des offres.

Le candidat qui ne donnerait pas suite aux sollicitations adressées en vue de participer à la phase de négociation sera réputée maintenir son offre initiale.

Le représentant du pouvoir adjudicateur procèdera à une nouvelle analyse des offres transmises « après négociation » par les candidats.

#### **7.4 Choix de l'attributaire**

Les offres sont classées par ordre décroissant.

L'offre la mieux classée est retenue en tenant compte des critères énumérés à l'article ci-dessus.

À la demande du pouvoir adjudicateur, le candidat retenu devra retourner dans un délai de **dix (10) jours l'acte d'engagement (ATTRI1)** complété, daté et signé par la personne ayant la capacité à engager la société (**ce document sera transmis uniquement au candidat retenu par voie électronique**).

Le candidat devra également fournir dans les mêmes délais les documents justificatifs et moyens de preuve suivants :

- une attestation sur l'honneur que le travail sera effectué avec des salariés employés régulièrement au regard de la législation en vigueur ;
- en cas d'emploi de travailleurs détachés, copie de la déclaration de détachement à l'inspection du travail ;
- en cas d'emploi de travailleurs étrangers, liste des travailleurs étrangers soumis à autorisation de travail ;
- le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants à l'impôt sur le revenu, à l'impôt sur les sociétés et à la taxe sur la valeur ajoutée délivrée par l'administration fiscale (attestation de régularité fiscale) à transmettre tous les six (6) mois ;
- les certificats attestant le paiement des cotisations sociales (attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF, attestation de cotisation retraite auprès de l'organisme collecteur concerné, etc.) à transmettre tous les six (6) mois ;
- le certificat attestant le versement régulier des cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intérimaires (URSSAF, CNETP, etc.) à transmettre tous les six (6) mois ;
- le certificat attestant la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (attestation de DOETH établie par l'AGEFIPH).

Le candidat n'est pas tenu de fournir ces documents justificatifs et moyens de preuve si le pouvoir adjudicateur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, accessibles gratuitement.

Néanmoins, l'utilisation de ce procédé suppose que le candidat fournisse l'ensemble des informations nécessaires à la consultation de ces outils numériques. Le candidat devra donc indiquer clairement au pouvoir adjudicateur les modalités précises de consultation de ceux-ci (adresse électronique et codes permettant d'y accéder).

Si le candidat retenu ne peut produire ces documents dans les temps, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le représentant du pouvoir adjudicateur qui présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Pour des questions pratiques, il est recommandé aux candidats de fournir le maximum de ces pièces justificatives dans leur dossier de candidature.

---

## **Article 8 : SIGNATURE DU CONTRAT**

---

La signature électronique est fortement conseillée. En effet, depuis le mois d'octobre 2018, les communications et les échanges d'informations de la procédure de passation doivent être dématérialisées.

La signature électronique des deux parties permettra de maintenir le caractère dématérialisé et original du contrat. Elle évite la rupture de la chaîne de dématérialisation que constituerait une signature manuscrite.

Toutefois, dans le cas où l'attributaire est dans l'impossibilité technique de signer électroniquement, il a toujours la possibilité de signer de manière manuscrite les documents du contrat.

Une signature manuscrite apposée dans un document imprimé, puis scannée, ne donne pas la qualité d'original à ce document, mais d'une simple copie.

Les candidats sont invités à consulter la rubrique « Signer électroniquement les marchés publics » (pages 28 et suivantes) du guide sur la dématérialisation des marchés publics disponible sur le site du ministère de l'économie et des finances (lien actif note à l'article 5 du présent document).

### **8.1 Les outils indispensables à la signature électronique**

Pour pouvoir signer électroniquement un document, il faut disposer :

- d'un certificat de signature électronique (clé ou carte à puce), acheté auprès d'un prestataire qualifié et valable généralement de 1 à 3 ans conformément au référentiel général de sécurité et le règlement n° 910/2014 dit « eIDAS » ;
- d'un outil de signature permettant d'apposer la signature avec le certificat sur le fichier souhaité (outil spécifique, parapheur électronique ou outil de signature mis à disposition sur la plateforme AJI).

### **8.2 Modalités d'utilisation du certificat électronique de signature**

L'obtention d'un certificat électronique de signature peut prendre un certain temps. Il est donc nécessaire d'anticiper cet achat.

Le certificat électronique doit être installé sur un poste informatique. Les prestataires délivrant le certificat doivent indiquer ce qui est nécessaire à sa mise en œuvre et fournir la documentation correspondante.

La signature électronique n'est pas nécessairement visible (empreinte apparente) dans le document ou sur le document, cela dépend notamment du format de signature (XAdES, CAdES et PAdES) et du format du document signé (xml, tableur, Pdf...). Par exemple, avec le format XAdES, les informations sur la signature (identité, date...) sont dans le fichier .xml qui est généré. Avec le format PAdES, la signature peut être identifiable dans le fichier sous forme d'empreinte visible.

Cela signifie que dans certains cas, la signature est intégrée au document et qu'un seul fichier existe pour le document et la signature, alors que dans d'autres cas, il y a un fichier pour la signature et un fichier pour le document. Les deux fichiers sont alors transmis simultanément.

Dans tous les cas, l'identité du signataire est affichée lors de la création de la signature, puis demeure avec ou dans le fichier.

### **8.3 Signature manuscrite du contrat**

En cas d'impossibilité technique de signer électroniquement le document transmis, celui-ci devra être imprimé pour recevoir la signature manuscrite d'une personne habilitée à représenter la société (une délégation de pouvoir sera fournie si le signataire ne figure pas sur l'extrait K, K bis ou D1 fourni).

Ce document sera alors transmis par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse postale notée sur la page de garde du présent règlement de la consultation.

---

## **Article 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

---

Pour obtenir toute information administrative ou technique complémentaire sur cette consultation, le candidat doit déposer ses questions via le site AJI – Gestion pour l'éducation : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/> ou joindre les personnes référentes du dossier :

**Bruno METENIER**

Lycée Ettore BUGATTI

Tél : 06.14.12.38.15/03.89.63.61.93

[bruno.metenier@ac-strasbourg.fr](mailto:bruno.metenier@ac-strasbourg.fr)

**Laurent FRITSCH**

Maison de Région de MULHOUSE

Tél : 03.89.36.91.48/06.78.49.07.46

[Laurent.fritsch@grandest.fr](mailto:Laurent.fritsch@grandest.fr)

Le candidat peut adresser ses questions jusqu'au **mercredi 13 juillet 2022 inclus**.

Les éléments de réponse peuvent être apportés jusqu'à trois (3) jours avant la date limite de réception des offres.

---

## **Article 10 : RECOURS**

---

Tout litige pouvant intervenir à l'occasion de la procédure de passation du présent marché sera de la compétence exclusive du :

Tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix

BP 51038 - 67070 STRASBOURG CEDEX

Téléphone : 03.88.21.23.23

Télécopie : 03.88.36.44.66

Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)



**Article 11 : ANNEXE : SYNTHÈSE DU RÈGLEMENT DE  
CONSULTATION**

<b>Libelle de l'affaire</b>	<p align="center"><b>Lieu des travaux :</b> Lycée <b>Ettore BUGATTI</b> Lycée des métiers de l'automobile de la logistique et du transport 8, rue des Jonquilles 68110 ILLZACH Standard : 03 89 61 71 04</p> <p align="center"><b>Libellé :</b> Fourniture et pose de systèmes d'extraction de gaz d'échappement prêt à l'usage.</p>
-----------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Descriptif succinct des travaux</b>	<p>Il s'agit d'installer 32 points d'extraction de gaz d'échappement de véhicules au sein de nos espaces de formations professionnelles pour :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Des véhicules routiers (VTR)</li><li>2. Des véhicules utilitaires légers (VUL)</li><li>3. Des véhicules légers (VL)</li></ol> <p>Ces équipements seront adaptés à la chaleur des gaz d'échappement aspirés et garantiront les débits d'aspiration et de refoulement vers l'extérieur des bâtiments en adéquation avec les volumes de gaz rejetés par les véhicules (toutes les caractéristiques dans le CCPT).</p> <p>Les dispositifs d'aspiration et de refoulement circuleront sur des rails qui couvriront la totalité de la zone concernée et seront composés d'un système d'aspiration qui sera installé directement à l'aplomb de la descente d'un tuyau flexible, au bout duquel sera installée une hotte de collecte. Le tuyau d'aspiration devra être escamotable (sans effort de la part de l'utilisateur dans les deux sens) vers le haut à l'aide d'un enrouleur avec un blocage de position (pour exemple : type cliquet.)</p>
----------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Date et heures limites de remise des offres</b>	Lundi 15 septembre 2022 à 12h00.
----------------------------------------------------	----------------------------------

<b>Modalités De remise des offres</b>	Uniquement par le biais de la plateforme AJI – Gestion pour l'Education
---------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Lycée Ettore BUGATTI 8 rue des jonquilles 68110 ILLZACH
---------------------------	------------------------------------------------------------

<b>Affaire suivie par</b>	<p>Renseignements administratifs :</p> <p>Renseignements techniques :</p> <p><b>Bruno METENIER</b>  Lycée Ettore BUGATTI  Tel : 06 14 12 38 15/03 89 63 61 93  <a href="mailto:bruno.metenier@ac-strasbourg.fr">bruno.metenier@ac-strasbourg.fr</a></p> <p><b>Laurent FRITSCH</b>  Maison de Région de MULHOUSE  Tél. : 03 89 36 91 48 / 06 78 49 07 46  <a href="mailto:laurent.fritsch@grandest.fr">laurent.fritsch@grandest.fr</a></p>
---------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Visite des lieux (présence obligatoire)</b>	<p>Visite obligatoire des lieux et découverte de l'étendue des travaux sera organisée du <b>lundi 27 juin au vendredi 1er juillet 2022</b> de 09h00 à 12h00 et de 14h à 17h00 (Prise de rendez-vous obligatoire)</p> <p style="color: red;">Un certificat de présence sera remis en fin de visite contre émargement.</p>
----------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Critères d'analyse des offres</b>	<p style="color: red;"><b><u>Valeurs techniques de l'offre : 60%</u></b></p> <p>La valeur technique de l'offre sera appréciée sur la Base des sous-critères suivants :</p> <p><b><u>Moyens humains mobilisés et date de fin de travaux / 20 points</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Curriculum vitae (expériences, références et qualification) de l'ensemble des personnels affectés à la réalisation des prestations</li> <li>• Liste des moyens humains mobilisés pour l'exécution des prestations</li> <li>• Annexe « délais d'exécution du marché » à renseigner impérativement (<b>date limite de remise de la facturation avant le 30 décembre 2022</b>)</li> <li>• Mémoire technique justifiant et expliquant le délai proposé par le candidat</li> </ul> <p><b><u>Prescriptions et équipements techniques / 30 points</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualités et adéquation des solutions techniques Proposées pour l'exécution du marché</li> <li>• Gestion des déchets et nettoyages du chantier</li> </ul> <p><b><u>Garanties des installations / 10 points</u></b></p> <p style="color: red;"><b><u>Offre de prix : 40%</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une note de 0 à 40 sera calculée comme suit :  40-(classement de l'offre de prix *10)</li> </ul>
--------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><b>Pièces du dossier à consulter</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le règlement de la consultation</li> <li>• Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses éventuelles annexes</li> <li>• Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses éventuelles annexes</li> <li>• Le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)</li> <li>• Le certificat de présence</li> <li>• Un modèle de lettre de candidature (DC1)</li> <li>• Un modèle de déclaration du candidat individuel (DC2)</li> <li>• Un modèle de déclaration de sous-traitant (DC4)</li> <li>• Une fiche déclarative déchet</li> <li>• Le plan des espaces à équiper sera remis lors de la visite de présentation</li> </ul>
<p><b>Pièces à remettre dans l'offre subséquente</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1) ;</li> <li>• Une déclaration sur l'honneur ;</li> <li>• La déclaration du candidat (formulaire DC2) ;</li> <li>• La copie du pouvoir de la personne ayant la capacité à engager la société ;</li> <li>• La copie du jugement prononcé en cas de redressement judiciaire ;</li> <li>• Une attestation d'assurance en responsabilité civile d'exploitation ;</li> <li>• Un relevé d'identité bancaire ;</li> <li>• La déclaration de sous-traitant (formulaire DC4) ;</li> <li>• Certificat de présence lors de la journée de présentation ;</li> <li>• Planning des travaux ainsi que la date de fin des travaux (impératif) ;</li> <li>• La documentation technique des matériels installés ;</li> <li>• Un devis global et décomposé zone par zone ;</li> <li>• Le certificat de garantie des installations ;</li> <li>• Un contrat de maintenance (non obligatoire) ;</li> </ul>
<p><b>Mode de transmission des dossiers des offres subséquente</b></p>	<p><b>Uniquement par voie électronique</b></p>

Monsieur Patrice SCHELCHER  
Proviseur du Lycée professionnel Ettore BUGATTI


